

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 27 septembre 2021

Convocation du : 21 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à 18.00 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAND, Jean-Pierre BRIOULLE, Oliver REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUS, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Christiane ACANFORA, Roland AMADOR, Roger AQUINO, Jean BANAL, Alain MANIVEL, Robert PAUCHON, Françoise PINET, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Rajaa TOUSSAINT

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alais BOYOD,
Alain MANIVEL excusé a donné pouvoir à Laurent CELCE,
Roland AMADOR excusée a donné pouvoir à Fabien GASCARD,
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

ORDRE DU JOUR : Résiliation du lot n°11 Électricité – marché réhabilitation de la déchèterie du Boutariq

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération 2021/80 du 18 mai 2021 attribuant le lot n°11 Électricité du marché de réhabilitation de la déchèterie du Boutariq à l'entreprise ELEC 2000 LELIEVRE Pascal – ZA Le Plat – 05400 VEYNES pour un montant de 30 700.11 € H.T,

Vu l'article R 2194-3 du Code de la commande publique relatif au travaux ou services supplémentaires devenus nécessaires,

Vu le devis de travaux supplémentaires adressé par cette entreprise après connaissance des installations prévues dans le projet et des réunions de chantier.

Considérant :

- que le montant des travaux complémentaires est supérieur à 50 % du montant du lot,
- que cette modification est substantielle,

- que cette modification est due à une erreur d'appréciation de la maîtrise d'œuvre sur le volume, le montant et la nature des travaux à effectuer,
- qu'une nouvelle consultation sera lancée et que l'entreprise pourra soumissionner à nouveau,
- que l'entreprise a deux mois à compter de la notification de la décision de résiliation pour demander par écrit une indemnisation de 5% du montant du lot et le remboursement de la part des frais et investissements éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide la résiliation du lot n°11 Électricité du marché de réhabilitation de la déchèterie du Boutariq,
- De verser l'indemnisation de 5% à savoir 1 842 € T.T.C et les frais engagés si l'entreprise les demandent,
- Autorise le Président à notifier au titulaire du lot n°11 Électricité la résiliation de celui-ci.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 31 dont 4 pouvoirs	Pour : 31	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210927-De109_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2021

Affichage : 11/10/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES